

# L'observatoire numérique 2017

LE PROGRAMME NUMÉRIQUE DU PARTI LES RÉPUBLICAINS

PAR LE THINK TANK RENAISSANCE NUMÉRIQUE — février 2017



## 133 Propositions numériques sur les 778 mesures du programme de François Fillon

THÉMATIQUES	Nombre de propositions
E-administration, démocratie	9
Société, égalité numérique et inclusion	5
Economie, fiscalité et investissement	33
Emploi et formation professionnelle	17
Education, enseignement supérieur et recherche	31
Défense et cyber-sécurité	11
Santé	8
Agriculture	4
Culture	10
Infrastructure et haut débit	5
<b>TOTAL</b>	<b>133</b>

## E-administration, démocratie (9)

- Créer un contrat de confiance aux PME pour l'accès à la commande publique : introduire une quote-part d'achats publics auprès des PME et de start-up françaises du numérique pour faire des acteurs publics, des promoteurs de l'innovation.
- Créer un poste de Haut Commissaire à la Transformation numérique, rattaché directement au Premier ministre, couvrant Numérique et Achats.
- Mettre l'open data au service de l'action publique et centraliser les services en ligne de l'e-administration pour améliorer le service rendu au citoyen.
- Mettre en place sous forme de « One stop service » un nombre limité de plateformes numériques regroupant des services publics, ce qui permettrait à l'utilisateur de gérer un dossier administratif personnalisé sur un même site.
- Cibler l'action publique sur des axes prioritaires dans le domaine de la justice (dispositif de conciliation et de médiation en ligne)
- Moderniser les outils de consultation du public en passant résolument à l'âge digital pour consulter les citoyens.
- Généraliser le vote électronique pour chaque consultation.
- Il sera créé une carte nationale d'identité biométrique.
- Renforcer la littératie numérique dans la formation des cadres administrateurs de la fonction publique d'Etat et territoriale (exemple : ENA, IRA, CNFPT).

## Société, égalité numérique et inclusion (5)

- Mettre en place un plan national de lutte contre l'exclusion numérique et renforcer sur l'ensemble du territoire des dispositifs de formation de type « Internet pour tous ».
- Constituer des référentiels communs de littératie numérique.
- Généraliser l'« open data » pour favoriser la transparence et la fluidité des prix du marché. Mettre en place un programme d'open data sur le prix des loyers (observatoire des loyers) mais aussi sur les matériaux, la disponibilité des terrains... C'est un chantier qu'il faut ouvrir au plus vite.
- Développer plus largement l'e-inclusion et lutter contre l'« illettrisme » : le rôle accru de l'Etat et renforcer les formations de type « Internet pour tous ».
- Développer des formations qui permettent de fournir au marché les 150 000 codeurs par an dont les entreprises du numérique ont besoin. L'effort de recrutement doit porter notamment sur des élèves issus de la diversité. Ainsi, sensibiliser les filles à cette profession du futur qui est aujourd'hui trop largement sous-féminisée.

## Economie, fiscalité et investissement (33)

- Accélérer le développement de micro-clusters sur l'ensemble du territoire.
- Encourager les initiatives privées d'accompagnement des entrepreneurs.
- Encourager le financement participatif et demander à BPI France d'injecter des liquidités dans les projets participatifs.

- Attribuer de nouveaux rôles à L'ARCEP et à l'Autorité de la Concurrence qui doivent jouer le rôle d'arbitres en matière de litiges entre opérateurs et OTT, portant sur les conditions d'acheminement du trafic.
- Développer le financement participatif pour les PME
- Mettre à disposition d'une plateforme publique à destination des entreprises afin de les sensibiliser au commerce électronique et au marketing viral par exemple.
- Faire connaître les solutions numériques et les offres de service à disposition des plus petites entreprises par le biais de plateformes et de lieux de présentation (via notamment les chambres consulaires).
- Se doter d'un dispositif équivalent à l'Enterprise Investment Scheme britannique.
- Sanctuariser les dispositifs d'aide à la recherche (CIR, statut JEl...), ce qui permettra d'avoir davantage de budgets de recherche privée.
- Renforcer, par des incitations fiscales, le soutien à l'innovation entrepreneuriale en faveur des fonds d'amorçage et des fonds opérationnels. Il s'agit également de poursuivre et développer le travail de financement réalisé par la BPI, notamment à travers le co-abondement privé-public en direction des start-ups technologiques à fort potentiel.
- Soutenir notre remarquable tissu industriel pour développer les technologies de demain
- Obliger les plateformes collaboratives à transmettre automatiquement les revenus des utilisateurs au fisc et aux organismes de recouvrement, dans un souci d'équité, à partir d'un certain seuil de chiffre d'affaires.
- Développer le capital-risque en orientant une partie de l'épargne (assurance-vie notamment) vers des fonds spécialisés dans l'innovation qui intégreraient la notion de risque, prenant en compte fiscalement les éventuelles moins-values réalisées
- Rendre l'épargne salariale plus simple et plus flexible puisqu'il s'agit d'un outil essentiel pour les start-ups notamment.
- Accroître l'efficacité du CIR en mesurant son impact pour le cibler sur des innovations génératrices de compétitivité et en le fusionnant avec le Crédit Impôt Innovation (CII).
- Privilégier le principe de responsabilité au principe de précaution qui bride la capacité d'innovation
- Encourager le développement de pôles de compétitivité de taille critique au niveau mondial en encourageant les regroupements et les alliances avec des pôles de compétitivité européens ou mondiaux.
- Défendre la propriété intellectuelle en instaurant la gratuité du premier brevet à l'INPI pour toute TPE.
- Rapprocher la recherche de l'entreprise. Privatiser les unités de valorisation de la recherche qui seraient dirigées par des entrepreneurs.
- Permettre l'intéressement au capital des employés de PME, sans risque de requalification et avec exemption de charges sociales.
- Exonérer de charges les demandeurs d'emplois créateurs d'entreprises durant leur première année d'activité rémunérée ainsi que les demandeurs d'emploi qu'ils recrutent.
- Réorienter l'épargne vers l'investissement : l'épargne des Français est abondante mais elle s'oriente principalement vers des placements monétaires ou des obligations de dettes souveraines ; il faut donc la réorienter en partie vers l'outil de production. Je propose de réduire l'impôt sur le revenu de 30 % du montant investi dans une PME jusqu'à hauteur de 1 million.

- Réduire les délais de paiement à 30 jours. Les PME font face à des difficultés à accéder au financement bancaire ce qui n'est pas le cas des grandes entreprises ; des mesures avaient été prises par mon gouvernement pour réduire les délais de paiement à 60 jours ce qui a eu des effets favorables mais il faut poursuivre l'effort en les réduisant à 30 jours.
- En matière de logement, promouvoir l'utilisation d'outils numériques, en développant par exemple la maquette numérique.
- Renforcer les pôles de compétitivité regroupant les entreprises spécialisées dans les énergies renouvelables.
- Favoriser l'émergence de fonds d'investissement privés dédiés au financement de ces entreprises
- Adapter le droit européen à l'ère du numérique en rétablissant l'équité de traitement entre tous les acteurs : établir une fiscalité équitable entre les géants de l'Internet et les PME ;
- Développer des plateformes neutres dotées d'une meilleure protection des données personnelles et donc plus « loyales » envers l'utilisateur.
- Fixer au niveau européen l'objectif d'être la première puissance mondiale de l'innovation et de la connaissance.
- Construire les futurs Airbus de l'audiovisuel, du numérique, des nouvelles technologies.
- Avoir des projets industriels communs (en Europe), avec notamment la question cruciale de l'énergie, des projets scientifiques où nous pouvons créer des pôles à vocation mondiale, par exemple sur la recherche médicale, des projets technologiques autour de la question du numérique et des transports du futur, où nous avons chacun des compétences immenses.
- Inciter à la mise en réseau au niveau européen des pôles de compétitivité et à la coordination des programmes de recherche entre les universités européennes afin de faire contrepoids aux investissements massifs des Etats-Unis et de la Chine dans ces domaines stratégiques.
- Adapter l'offre culturelle aux exigences du tourisme en développant les services adéquats, lorsque c'est nécessaire au travers de partenariats publics privés : transports, parkings, lieux de restaurations, boutiques, applications numériques...

### Emploi et formation professionnelle (17)

- Créer une plate-forme numérique de compétences ouverte à la fois aux plus de 50 ans et aux retraités.
- Créer un statut juridique de prestataire indépendant pour les auto-entrepreneurs : demandé par l'auto-entrepreneur et irrévocable pendant 3 ans (sauf signature d'un contrat de travail, départ en retraite, liquidation de l'activité).
- Mettre en place une assurance des entrepreneurs individuels en cas de perte d'activité.
- Encourager le télétravail.
- Permettre à tous les jeunes de devenir auto-entrepreneurs dès 16 ans, sans condition d'émancipation.
- Créer une Caisse de Protection des Indépendants, avec des démarches en ligne, basé sur le temps réel, mois par mois.
- Aider les indépendants à se constituer un patrimoine immatériel (étudier la portabilité du capital immatériel co-construit avec les plateformes collaboratives).
- Encourager l'auto-entreprenariat qui a été un succès à ses débuts (près d'un million d'auto-entrepreneurs en 2014) : revenir au régime initial et supprimer les contraintes législatives posées par la loi Pinel de janvier 2015 (stage préalable à l'installation).

- Réformer le régime social des indépendants (RSI) : donner à l'organisme de gestion la responsabilité globale de la protection des indépendants et simplifier son fonctionnement.
- Améliorer la protection sociale des indépendants : faire supporter une partie du coût de la protection de la perte d'activité par les donneurs d'ordre et créer de ce fait une caisse d'assurance chômage équilibrée et spécifique.
- Permettre le recrutement des travailleurs indépendants sans possibilité de requalification pendant 3 ans, pour les nouvelles activités.
- S'appuyer sur notre écosystème numérique pour mettre fin au « culte du diplôme » et faire du numérique un vecteur de formation et d'évolution professionnelle
- Repenser l'enseignement des matières générales dans les filières professionnelles pour assurer la pertinence d'un socle pédagogique qui garantisse l'employabilité future des jeunes et leur permette de passer davantage de temps dans un environnement professionnel.
- Former des professeurs spécialisés et enseigner l'informatique avec une démarche ciblée et adaptée dans chaque cycle.
- Mettre en place d'un CAPES informatique.
- Mettre en place des modules de formation (MOOC et webinars) dans le cloud pour permettre aux petites et moyennes entreprises de s'établir sur Internet. La « gamification » dont l'objet est de s'appuyer sur des mécanismes du jeu dans des situations d'apprentissage est un outil à développer pour rendre l'e-learning accessible et attractif pour le plus grand nombre.
- Placer au centre de la formation professionnelle les technologies de e-learning et MOOC notamment pour diffuser les compétences et la culture numériques.

### Education, enseignement supérieur et recherche (31)

- Mettre le numérique sous la responsabilité du chef d'établissement et de son équipe pédagogique.
- Encourager l'open data entre établissements, collectivités territoriales, Etat.
- Développer une relation participative avec les parents.
- Créer de nouveaux contenus pédagogiques numériques et développer les manuels scolaires au format digital.
- Introduire des spécialistes des outils numériques pour travailler avec les enseignants.
- Développer le recrutement d'enseignants en informatique, c'est-à-dire de niveau master en informatique avec la mise en place d'un CAPES Informatique.
- Introduire dans les épreuves d'admission de CAPES, CAPET et CAPEPS la possibilité pour le candidat de défendre des projets pédagogiques appuyés sur les méthodologies numériques contributives.
- Ouvrir les postes à d'autres enseignants potentiels comme les élèves ingénieurs en alternance, les chercheurs, les ingénieurs informaticiens et les codeurs.
- Enseigner à l'école primaire, les rudiments de la pensée informatique en mode connecté et non connecté.
- Enseigner l'informatique au collège et introduire l'apprentissage de la programmation, du codage et de l'algorithmique sur le temps alloué à la technologie.
- Enseigner l'informatique à tous les élèves de toutes les filières du lycée, en commençant par généraliser rapidement l'option Informatique et Sciences du Numérique.
- Fixer un objectif de 80% de la dépense en numérique éducatif décidée et gérée localement par l'établissement.
- Construire le cadre d'une transparence et d'une gouvernance partagée entre les collectivités territoriales, les services déconcentrés de l'Etat et le Ministère de l'Education nationale autour des données produites par les uns et les autres.

- Clarifier les rôles respectifs de l'édition publique et privée et développer des plateformes de services et de fonctionnalité combinant ressources gratuites et payantes.
- Faire des sites Web des établissements des points d'entrée dans la vie scolaire.
- Passer de l'espace numérique de travail (ENT) réservé au travail scolaire à un espace numérique d'échanges (ENE).
- Inciter parents et élèves à décrire régulièrement le travail et les découvertes faites à la maison (exercices sur le web, publications personnelles etc.).
- Enseigner et valoriser la recherche documentaire intelligente sur Internet afin d'aller au-delà du simple copier/coller sur Wikipedia.
- Favoriser l'outil numérique donne accès à un autre mode d'apprentissage, au cours des 5 prochaines années, au moins 25% des manuels scolaires passent au format digital. La réduction du budget des manuels scolaires papier permettrait de lancer un programme d'achat de contenus pédagogiques numériques. Cela créera un marché pour les start-ups du secteur tout en développant des plateformes combinant ressources gratuites et services payants.
- Développer le portail « école directe » pour l'enseignement primaire déjà mis en place par certaines écoles privées pour permettre aux parents de s'impliquer et de trouver les ressources nécessaires au suivi de l'apprentissage de leur enfant.
- Affirmer l'objectif de former de futurs acteurs d'une société française moderne en musclant et en revoyant les programmes, dont le numérique, au collège.
- Créer et utiliser effectivement les technologies numériques pour entraîner les élèves à organiser leur emploi du temps personnel, à approfondir leurs connaissances, à correspondre avec leurs professeurs, à préparer certains cours, à pratiquer plus intensément les langues étrangères notamment par des échanges directs avec des classes d'autres pays, à découvrir des œuvres d'art (ce qui contribuerait à renouveler l'éducation artistique et culturelle, par exemple en apprenant aux élèves à regarder un tableau représentant une scène historique) et à connaître des métiers. Le cours se tiendra d'une autre manière lorsque des ressources numériques pourront être mises à disposition des élèves à la maison et en classe.
- Faire appel à des spécialistes de l'utilisation pédagogique des outils numériques pour travailler par vacation dans les établissements pour aider les professeurs à enseigner le numérique
- Inscrire dans le programme et les cours de la plupart des disciplines un module dédié aux techniques de cybersécurité et d'exploration de données (data mining).
- Maintenir l'excellence française dans le domaine de la formation d'ingénieurs et veiller à développer encore plus largement ces cursus
- Conditionner l'octroi de subventions publiques aux universités et aux centres de recherche à la mise en place de clusters ou micro-clusters
- Encourager la dimension entrepreneuriale doit être encouragée, s'appuyant en cela sur les expériences déjà menées dans certains établissements (junior entreprises) ou encore sur les suggestions qui ont pu être formulées par la Conférence des Grandes Ecoles et qui doivent retenir l'attention.
- Former des professeurs spécialisés et enseigner l'informatique avec une démarche ciblée et adaptée dans chaque cycle
- Intégrer l'entrepreneuriat dans les programmes de technologie et d'économie, dans le secondaire.
- Promouvoir les Junior Entreprises, à l'université, avec l'objectif d'une Junior Entreprise au moins dans chaque université
- Enseigner l'informatique à l'école primaire (rudiments de la pensée informatique en mode connecté et non connecté), au collège (apprentissage de la programmation, du codage, l'algorithmique sur le temps alloué à la technologie) et au lycée (généraliser l'option Informatique & Sciences du Numérique).

## Défense et cyber-sécurité (11)

- Numériser les actes de procédure et des décisions ainsi que la communication électronique seront poursuivies avec l'objectif d'une compatibilité des systèmes et des accès sur l'ensemble du territoire pour permettre dans chaque dossier d'établir le lien entre chaque juridiction et chaque auxiliaire de justice.
- Renforcer dans le cadre européen la coordination entre les Etats, les organisations régionales et le secteur privé afin de faire obstacle, de prévenir et de sanctionner l'utilisation des nouvelles technologies à des fins terroristes et criminelles.
- Encourager à travers la commande publique notamment, une coopération accrue entre l'Etat et les acteurs économiques majeurs du secteur comme Dassault-Systèmes et Thalès.
- Créer et mettre en place un Cloud européen ou national (dans ce cas en passant par un partenaire du secteur privé).
- Consolider les efforts entrepris dans le domaine numérique pour créer une cinquième armée chargée de la défense dans l'espace numérique, en renforçant notamment nos capacités offensives.
- Mettre en place une formation spécifique, dans les écoles d'ingénieurs qui dépendent du ministère de la Défense, dans le domaine de la cyberguerre afin de former les futurs spécialistes dans le domaine.
- Maîtriser les technologies de la défense du futur en particulier dans le domaine des drones, de l'intelligence artificielle, des robots et du numérique en renforçant notre base industrielle et technologique de défense.
- Charger la direction générale de l'armement de suivre et de soutenir en particulier les PME et ETI innovantes. Les industriels français doivent être plus présents dans le domaine de la cyberdéfense et du renseignement numérique assis sur les données de masse.
- Soutenir les innovations pour le développement des nouvelles technologies : en particulier à l'intelligence artificielle, au développement de drones ou à la création de robots en soutien, en appui ou en protection du combattant, sans que cela ne soulève les questions éthiques que pourraient poser celles de robots armés autonomes. Nous pouvons très bien imaginer l'existence de robots capables en amont d'un fantassin de lui ouvrir la voie tel un éclaireur ou des robots sachant pratiquer les opérations de déminage à la place des soldats. Tout reste à faire dans ces domaines et la France ne doit plus prendre de retard car elle en a les capacités.
- Développer l'industrie des drones. La France, si possible avec ses partenaires européens, doit impérativement développer une capacité dans ces équipements. La France ne doit pas être tributaire de ses alliés pour la fourniture de ce type de matériels et il est impératif de rattraper notre retard désormais.
- Intensifier l'usage des fichiers informatiques et des données biométriques, et les échanges intra européens, tout en préservant les libertés. Il est prioritaire de mettre en place sans délai l'accès au fichier passagers PNR, indispensable pour contrôler les arrivants et les mouvements.

## Santé (8)

- Faire une politique d'open data et mettre en place des applications pour une santé connectée.
- Mise en place du dossier médical personnalisé.
- Création d'un label « hopital France » : référence notamment en matière de dispositifs médicaux numériques : Équipements connectés.
- Accélérer et renforcer la mise en place des parcours de soins en prenant en compte l'évolution des pathologies, des besoins des patients et des approches thérapeutiques

- Accompagner les médecins libéraux dans leur informatisation en étroite coordination avec leurs représentants pour mettre en place une médecine connectée. Cette informatisation est nécessaire pour assurer une meilleure coordination entre les différents acteurs du parcours de soins, une réduction des tâches administratives et des délais de paiement
- Développer le numérique dans le domaine de la santé (télésanté, télémedecine, dossier médical personnel partagé, prescriptions, échanges de données médicales) et la mise en place d'une politique ambitieuse d'open data et d'applications pour une « santé connectée » qui permettront à l'ensemble des acteurs publics et privés du système de santé de mieux se coordonner, de cibler leurs actions et d'en maîtriser les dépenses. C'est aussi indispensable pour fournir au patient une information simple pour l'aider à s'orienter au mieux de ses intérêts dans le système de santé.
- Développer l'éducation thérapeutique des patients et leur éducation à la santé en rendant l'information accessible au public sur les pratiques médicales et le respect de ces pratiques par les établissements de santé. Dans ce domaine une démarche numérique d'open data conduite par la puissance publique et donnant accès à l'information aux patients et aux différents acteurs qui peuvent faciliter l'exploitation de ces données, permettrait d'induire une transparence qui sera un moteur puissant pour le respect des pratiques de santé et l'amélioration de la qualité des différents acteurs
- Favoriser l'accès au marché des produits innovants c'est-à-dire l'accès au remboursement par la gestion des listes de remboursement via une concertation avec la Haute Autorité de Santé sur l'évolution des critères d'évaluation de l'innovation à 10 ans, et aussi par une accroissement des Autorisations Temporaires d'Utilisation (ATU) et des Autorisations de Mise sur le Marché (AMM) conditionnelles, qui permettent d'accélérer la mise sur le marché de médicaments offrant des avancées thérapeutiques majeures

#### Agriculture (4)

- Orienter les programmes de recherche vers les domaines où peuvent être attendus des progrès décisifs et concrets pour l'agriculture.
- Relancer les recherches qui ont été interrompues au nom du principe de précaution, notamment en génétique.
- Rendre éligibles au crédit impôt recherche (CIR) les exploitations agricoles, pour des projets de recherche ou d'expérimentation labellisés.
- Renforcer les pôles de compétitivité, et encourager les circuits-courts.

#### Culture (10)

- Accompagner l'ouverture de 1000 pépinières d'artistes en s'inscrivant dans les possibilités offertes par les nouvelles technologies.
- Encourager le financement participatif.
- La « neutralité du Net » ne doit pas empêcher les acteurs globaux de l'Internet de participer au financement de nos infrastructures.
- Poursuivre les éditeurs de sites illégaux.
- Conforter l'Hadopi dans son rôle pédagogique, voire en la renforçant pour la rendre plus efficace. Le Gouvernement, depuis le printemps 2012, n'a cessé d'émettre des messages contradictoires sur sa détermination à lutter contre le piratage sans pour autant substituer à la « réponse graduée » inscrite dans la loi, la moindre action. Hadopi doit être confortée dans son rôle pédagogique par la dissuasion pouvant aller de la «

réponse graduée » pour les internautes jusqu'à une amende administrative, et par les voies pénales ou la pression sur les acteurs commerciaux.

- Lutter efficacement contre la contrefaçon commerciale des œuvres musicales, littéraires ou audiovisuelles : il faut aménager sans tarder le régime de responsabilité, non pas des hébergeurs dits passifs, mais des intermédiaires techniques qui ont une responsabilité dans la mise en avant ou l'édition des œuvres culturelles : il faudra négocier une modernisation de la directive de 2004 sur le respect des droits de propriété intellectuelle pour l'adapter à l'environnement numérique, en clarifiant le statut des intermédiaires internet et des hébergeurs vis-à-vis du contenu et en modernisant leur statut.
- Proposer au plus haut niveau européen, une initiative en faveur des futurs « Airbus » de l'audiovisuel, du numérique et des nouvelles technologies. Il faut pour cela engager la mise en réseau au niveau européen des pôles de compétitivité et la coordination des programmes de recherche entre les universités européennes, afin de faire contrepoids aux investissements massifs des Etats-Unis et de la Chine dans ces domaines stratégiques. Nous devons faire de l'Europe le leader mondial de la création 3D.
- Préserver au niveau européen, la notion d'« exception culturelle » en s'assurant que les grandes plateformes en ligne qui proposent du contenu à la demande ou par abonnement soient soumises aux mêmes obligations en matière de création européenne que les chaînes de télévision ou opérateurs nationaux auxquels elles font concurrence dans le pays où elles proposent leurs services.
- Lancer une mission de réflexion sur l'évolution des usages et l'adaptation de l'offre du service public aux nouveaux moyens de diffusion qu'entraîne la révolution numérique : applications, replays, téléchargements via ordinateurs, tablettes, téléphone, consoles, montres, etc.
- Face aux géants américains – demain chinois et indiens – de la communication, il nous faut reparler des règles de propriété intellectuelle numérique, assumer l'exception culturelle.

### Infrastructure et haut débit (5)

- Mettre à contribution l'investissement public au niveau européen pour la couverture des zones les moins denses de population.
- Programmer l'extinction progressive et réaliste du cuivre en vue du développement sur l'ensemble du territoire du très haut débit pour tous. Il s'agit d'accélérer le développement de projets financés par le secteur public (national et européen) et des partenaires privés.
- Se doter d'une société nationale regroupant l'ensemble des infrastructures publiques d'antennes et relais : « la Société nationale des antennes et des réseaux »
- Mettre l'accent sur le numérique et le très haut débit, car aucune zone de notre espace national ne doit passer à côté de la révolution numérique.
- Pour lutter contre la fracture numérique, je souhaite Accélérer et terminer les programmes de déploiement du très haut débit partout en France, y compris dans les zones rurales.